

ELÈVES EN HORAIRES AMÉNAGÉS

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



QUESTIONS - RÉPONSES

CONSERVATOIRE FRANCIS POULENC

2 ter, rue du Petit-Pré 37000 Tours
02 47 21 60 30
www.conservatoiretours.fr

APEC

2 ter rue du Petit Pré, 37000 TOURS
apecdetours@gmail.com

ÉCOLE FRANCIS POULENC

2 ter rue du Petit Pré, 37000 TOURS
02.47.66.11.78



* Version du 14/06/19



1. A quel âge mon enfant peut-il entrer dans le dispositif « horaires aménagés » ?

► À partir du CE1 pour la musique et du CE2 pour la danse classique.

2. Comment se passe l'admission, les tests ?

► Les tests CE1 musique et CE2 danse sont organisés par la Direction des services départementaux de l'Education Nationale d'Indre et Loire (ex Inspection Académique). L'inscription à ces tests se fait directement auprès de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale.

Pour les CE1 (musique) et CE2 (danse), il s'agit d'une séance collective, qui permet d'observer les élèves en situation d'apprentissage au sein d'un groupe. Chaque élève de CE1 est amené à chanter une chanson qu'il aura préparée.

► Pour les entrées en CE2, CM1 et CM2 (musique), l'élève passe un test de formation musicale et un test d'instrument.

Pour les danseurs, c'est une mise en situation sous forme de cours collectif.

3. Est-il obligatoire ou fortement recommandé de faire de l'éveil musical pendant le CP en prévision de l'inscription en HA CE1 ?

► La pratique de l'éveil musical n'est pas un préalable requis pour l'admission en CE1 HA, puisqu'aucune connaissance particulière en musique n'est exigée pour les tests.

4. Comment situer le niveau de mon enfant par rapport aux attentes du CRR ?

► Les annales des morceaux imposés pour les examens des années précédentes sont consultables sur le site du CRR : www.conservatoiretours.fr.

5. Quelle école pour les dispositifs horaires aménagés ?

► Les élèves admis doivent fréquenter obligatoirement l'école « Francis Poulenc » en CHAMD (classes à horaires aménagés en musique et danse). Les plages horaires des cours d'horaires aménagés sont réservées aux élèves scolarisés à l'école Francis Poulenc en CHAMD. C'est une école publique qui accueille environ 160 élèves répartis en 6 classes. Elle est située dans l'enceinte du CRR de Tours.

► le CP est la seule classe qui n'est pas à Horaires Aménagés et accueille des élèves du quartier.

► en CE1 : uniquement HA musique

► à partir du CE2 : HA musique ou danse

Selon les élèves admis aux tests d'entrée, les possibilités d'accueil ou le projet de l'école, les classes peuvent être en cours doubles.

6. Quels sont les horaires ?

► Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Le matin : de 8h30 à 11h30 (accueil à partir de 8h20)

L'après-midi : de 13h30 à 16h30 (accueil à partir de 13h20)

Ces horaires ont été déterminés afin de pouvoir organiser l'emploi du temps en fonction des cours donnés au Conservatoire. Pour le périscolaire, voir question 16.

7. Les Mercredis et Samedis sont-ils libres ?

► Il n'y a pas d'école le mercredi ni le samedi, mais les répétitions d'orchestres, et pour les plus grands, certains cours de danse ont lieu le mercredi après-midi, donc certains élèves sont concernés par ces répétitions ou cours de danse les mercredis après-midi.

Par ailleurs, le Conservatoire organise régulièrement des auditions, concerts...qui peuvent avoir lieu le mercredi, le soir en semaine, et le week-end.

Ces activités demandent une implication importante aux parents d'élèves en termes d'organisation, de transport et de soutien de l'enfant. Pour le périscolaire, voir question 16.

8. Quelles sont les formalités d'inscription à l'école Francis Poulenc ?

► Les inscriptions s'effectuent à l'école Francis Poulenc :

► au mois d'avril pour la classe de C.P.

► à réception du courrier d'admission (avril-mai) pour les élèves qui ont été admis après le passage de tests au Conservatoire.

Après avoir pris rendez-vous avec le directeur (Tél. : 02 47 66 11 78), vous devrez apporter les documents suivants : carnet de santé, livret de famille, justificatif de domicile, certificat de radiation de l'ancienne école.

Si vous habitez hors de la commune de Tours, un formulaire spécifique vous sera remis par le directeur, pour effectuer la demande de dérogation.

9. Est-ce la même administration entre l'école Francis Poulenc et le CRR ?

► Non, l'école Francis Poulenc dépend de l'Education Nationale, circonscription de Tours Centre, tandis que le CRR est un établissement d'enseignement artistique géré par la Ville de Tours.

Pour cette raison, les familles doivent accomplir les formalités d'inscriptions dans les deux établissements.

Les familles sont donc tenues de prévenir les deux établissements notamment en cas d'absence d'un élève.

10. L'école organise-t-elle un accueil des nouveaux élèves ?

► Pour découvrir l'école et commencer à prendre quelques repères, une visite est proposée à tous les nouveaux élèves et leurs parents au mois de juin. Le Conservatoire organise une rencontre en tout début d'année scolaire.

11. Comment est organisé l'emploi du temps de mon enfant pendant l'année scolaire ?

► Les emplois du temps sont élaborés par le Conservatoire en concertation avec l'école Francis Poulenc.

Certains cours sont collectifs (formation musicale, orchestre, chant choral, danse), d'autres sont individuels (pratique d'un instrument).

Les cours au conservatoire débutent environ une semaine après la rentrée des classes.

Chaque enfant reçoit un emploi du temps individuel pour ses cours au Conservatoire. A titre indicatif un enfant de CE1 passera sur le temps scolaire environ 3 heures par semaine au Conservatoire. Pour information, un élève musicien collégien (cycle 3) passera entre 5h et environ 6h30 par semaine au Conservatoire. Ces exemples n'incluent pas le travail personnel quotidien que l'élève doit fournir en instrument et en formation musicale, ou certaines pratiques collectives (voir question 7).

12. Comment s'effectuent les déplacements entre l'école et le Conservatoire ?

► L'école primaire se situe dans un espace clos et sécurisé à proximité immédiate du Conservatoire. Les déplacements pour les cours collectifs sont encadrés par des surveillants du conservatoire.

Pour les cours individuels ou en petits groupes, les enfants ne sont pas accompagnés mais reçoivent des consignes très précises en début d'année scolaire. Les enseignants de l'école et du Conservatoire veillent également à ce que les horaires soient respectés.

13. Les parents doivent-ils prévenir l'école lorsqu'il y a des manifestations au CRR, et inversement ?

► Ce n'est généralement pas nécessaire, la communication de toutes les actions est coordonnée.

14. Le programme scolaire est-il le même que dans les autres écoles ?

► Le programme scolaire n'est pas différent de celui des autres écoles. Le projet d'école étant de faciliter la réussite de tous les élèves en prenant en compte la spécificité des classes à horaires aménagés, les enseignants construisent des programmations de cycles. Celles-ci permettent une optimisation du temps d'enseignement pour qu'à la fin de la scolarité dans l'école, les élèves puissent atteindre le palier 2 du socle commun de connaissances et de compétences comme dans toutes les écoles (<http://education.gouv.fr>).

L'emploi du temps particulier de cette école demande de l'autonomie, de l'organisation et la faculté de s'adapter à un enseignement qui concilie apprentissages scolaires et apprentissages artistiques spécialisés.

Un soutien des parents pour la mise en place d'une organisation dans le travail quotidien est nécessaire. Si le besoin s'en fait sentir, une aide personnalisée pourra être proposée à votre enfant par les enseignants de l'école Francis Poulenc.

La situation géographique de Francis Poulenc et le projet d'école porté par l'équipe enseignante permettent de diversifier les propositions d'actions éducatives : École et Cinéma, activités sportives avec l'USEP, actions éducatives proposées par la ville de Tours, classes sciences à la Charpraie, diverses animations en relation avec la santé et la prévention routière...

Des réunions de concertation ont lieu régulièrement entre École et Conservatoire.



15. Quelle langue étrangère enseignée ?

- ▶ L'Anglais.

16. Comment fonctionne le périscolaire ?

- ▶ Restauration scolaire : organisée par la ville de Tours, les enfants sont accueillis en deux services dans le réfectoire du Conservatoire.

Accueil périscolaire :

*Il n'y a pas d'accueil périscolaire dans l'école le matin mais les enfants peuvent être pris en charge par KIDS ATTITUDE (Accueil de loisirs Mirabeau) à partir de 7h30. Les enfants sont conduits à l'école par un animateur pour 8h30.

*À partir de 16h30, vous pouvez inscrire votre enfant :

- ▶ à l'étude surveillée qui a lieu dans l'école de 16h30 à 17h30
- ▶ à l'accueil de loisirs Mirabeau qui vient chercher les enfants à l'école à 16h30 puis à 17h30 jusqu'à 18h30.

Des formulaires d'inscription à la restauration scolaire et à l'étude surveillée sont à votre disposition à l'école en juin.

Pour l'accueil périscolaire :

KIDS ATTITUDE

15, rue Gutenberg 37000 Tours

Tél. 02 46 65 56 76

secretariat.tours@tpes.org

Pas d'internat proposé pour les élèves d'élémentaire.

17. Comment se passe l'entrée en 6^{ème} pour les élèves de CM2 HA ?

► Les familles peuvent, si elles le souhaitent, faire une demande d'inscription pour leur enfant au 1^{er} cycle du Lycée Paul Louis Courier pour la 6^{ème} HA.

► L'admission au collège en HA n'est pas automatique du CM2 à la 6^{ème}.

Deux conditions pédagogiques sont demandées par le Conservatoire : être admis en cycle 2 en formation musicale et avoir un avis favorable de l'équipe enseignante du Conservatoire.

► Une pré-commission est organisée par le CRR pour émettre un avis. Celle-ci est suivie par la commission d'admission de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale d'Indre et Loire (ex Inspection Académique) qui se déroule généralement fin mai et admet les élèves ayant reçu un avis favorable du CRR en fonction des places disponibles. Les dossiers des élèves CM2 admis en 6^{ème} sont ensuite transmis par le Directeur de l'école Francis Poulenc au Proviseur du Lycée Paul Louis Courier.



**CONSERVATOIRE
FRANCIS POULENC
CRR TOURS**

Pour plus d'informations :
www.conservatoiretours.fr

